

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-sixième session
Genève, 4 – 8 mai 2026

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET INTITULÉ "RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES ET MISE À L'HONNEUR DES EXAMINATEURS EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE"

établi par M. Glenn O'Neil, fondateur d'Owl RE, Evaluation Consultancy, Genève

1. L'annexe du présent document contient un rapport d'examen externe et indépendant du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle", établi par M. Glenn O'Neil, fondateur d'Owl RE, Genève.

2. *Le comité est invité à prendre note des informations figurant dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

Table des matières

| | |
|---|----|
| Résumé | 2 |
| I. Introduction | 6 |
| II. Description du projet | 6 |
| III. Aperçu des critères d'évaluation et de la méthodologie | 7 |
| IV. Principales conclusions | 7 |
| A. Conception et gestion du projet | 7 |
| B. Efficacité du projet | 11 |
| C. Viabilité | 14 |
| D. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement | 14 |
| V. Conclusions et recommandations | 15 |

Appendices :

Appendice I : Personnes consultées

Appendice II : Documents consultés

Appendice III : Rapport initial

Liste des sigles utilisés :

| | |
|------|---|
| IA | Intelligence artificielle |
| CDIP | Comité du développement et de la propriété intellectuelle |
| OMPI | Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle |

RESUME

1. Le présent rapport est une évaluation indépendante du projet du Plan d'action pour le développement (DA_11_01) intitulé "[Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle](#)". Le projet a été mené entre janvier et décembre 2025.
2. L'objectif du projet était de faire mieux connaître au public le rôle que jouent les examinateurs en propriété intellectuelle dans l'enregistrement de droits de propriété intellectuelle et de renforcer les compétences des examinateurs en la matière, dans le cadre d'un événement les mettant à l'honneur tenu le 11 novembre 2025. Les principaux résultats attendus du projet comprenaient un microsite consacré à l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle, un recueil de ressources, un concours vidéo, des webinaires et des séances de création de réseaux virtuels.
3. Cette évaluation visait à tirer des enseignements de l'expérience acquise durant la mise en œuvre du projet. Elle a notamment consisté à analyser la conception et la gestion du projet, en particulier les instruments de suivi et d'établissement de rapports, à mesurer les résultats obtenus à ce jour et à en rendre compte, et à évaluer la probabilité de leur viabilité. L'évaluation est le produit d'une combinaison de méthodes, notamment une analyse documentaire, des entretiens avec 12 membres du personnel et consultants du Secrétariat de l'OMPI (en personne et par téléphone) ainsi que des entretiens téléphoniques avec 14 parties prenantes dans 10 pays.

Conception et gestion du projet

4. **Observations n^{os} 1 et 2** : la proposition de projet a été jugée adéquate pour guider la mise en œuvre du projet, mais seulement partiellement suffisante comme outil d'évaluation des résultats et du succès global des activités. Des limites ont été relevées en ce qui concerne les objectifs et les résultats en matière de sensibilisation du public, notamment la définition du public cible.
5. **Observation n^o 3** : les outils de suivi du projet étaient adéquats pour rendre compte aux États membres; le Secrétariat de l'OMPI a présenté un rapport sur l'état d'avancement du projet au Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports ont été efficacement intégrés dans les activités du projet, mais se sont révélés moins opérants pour rendre compte de la sensibilisation du grand public.
6. **Observations n^{os} 4 et 5** : le projet a été dirigé par la cheffe de projet, Mme Natalie Mougél-Humsi, avec le soutien de plusieurs entités de l'OMPI. Cette large collaboration a permis de mobiliser efficacement l'expertise, les ressources et le soutien logistique nécessaires au projet.
7. **Observations n^{os} 6 à 8** : sept risques avaient été recensés pour le projet. Toutefois, un seul risque important s'est concrétisé, lié au mode de prestation virtuel du projet et aux limitations de connectivité de certains offices nationaux de propriété intellectuelle participants. Bien que le projet offrait une certaine souplesse dans les modalités de participation, l'accès à Internet et les contraintes techniques ont limité la capacité de certains offices de prendre pleinement part aux activités. Le projet a su s'adapter aux nouveaux défis technologiques et opérationnels, notamment en ajustant les critères du concours vidéo afin de trouver un équilibre entre l'utilisation de l'intelligence artificielle et la créativité humaine. Si la mise en œuvre virtuelle du projet a posé des contraintes liées à la connectivité et aux fuseaux horaires, le format en ligne a finalement permis une large participation multilingue dans les différents pays et régions.

Efficacité

8. **Observations n^{os} 9 et 10** : le projet a permis de faire mieux connaître le rôle des examinateurs en propriété intellectuelle auprès du public et des parties prenantes concernées, grâce à un ensemble varié d'outils de communication et de sensibilisation. Les webinaires organisés en trois langues ont largement dépassé les objectifs de participation et d'apprentissage, tandis que le microsite multilingue a été qualifié par les personnes interrogées de recueil central très apprécié, et il a attiré beaucoup plus de visiteurs que prévu. Le concours vidéo et les activités des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle, organisés autour du 11 novembre 2025, ont encore élargi la portée et la visibilité du projet.

9. **Observations n^{os} 11 et 13** : le projet a permis de mettre en place un espace de partage des connaissances et de création de réseaux professionnels entre les examinateurs en propriété intellectuelle. Les séances de création de réseaux et autres échanges virtuels ont été très appréciés des participants, qui ont souligné leur grand intérêt, les résultats d'apprentissage obtenus et leur volonté d'entretenir des liens professionnels. Des initiatives complémentaires, telles que la galerie en ligne des acteurs du changement et les possibilités de rencontre en personne au siège de l'OMPI pour les lauréats du concours, ont encore accru la reconnaissance et les échanges. Collectivement, les activités et les initiatives nationales organisées dans le cadre du projet ont touché entre 400 000 et 500 000 personnes dans quelque 60 à 80 pays; d'après les personnes interrogées, le public principal est composé de personnes s'intéressant à la propriété intellectuelle ou travaillant dans ce domaine, et non du grand public.

Viabilité

10. **Observations n^{os} 14 et 15** : tous les résultats visés par le projet ont été atteints, de sorte que la probabilité que les effets bénéfiques du projet perdurent a été accrue. La probabilité que les examinateurs en propriété intellectuelle continuent d'être reconnus et valorisés a été renforcée par les ressources du projet qui resteront disponibles, notamment le microsite et ses ressources et contenus. Toutefois, toutes les personnes interrogées s'accordent à dire que ces ressources devaient être régulièrement mises à jour et enrichies pour rester pertinentes et utiles.

11. **Observations n^{os} 16 et 17** : la viabilité a également été favorisée par les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle qui ont organisé leurs propres événements et activités afin de faire mieux connaître et le rôle que jouent les examinateurs et de susciter de l'intérêt. Il semble que certains offices poursuivront ces activités et événements dans les années à venir. Il a été suggéré de tirer parti des avantages du projet et de les pérenniser en renforçant encore les capacités des examinateurs en propriété intellectuelle "en devenir" et actuels.

Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

12. **Observation n^o 18** : il a été estimé que le projet avait contribué à la mise en œuvre de la recommandation n^o 11 du Plan d'action pour le développement, notamment en renforçant les capacités nationales. Cela s'est traduit par une meilleure visibilité des examinateurs en propriété intellectuelle, la facilitation du partage des connaissances entre les pays et le soutien au développement professionnel grâce à la consolidation des ressources, à la création de réseaux et à des activités de formation ciblées pour les cinq lauréats du concours vidéo.

Conclusions et recommandations

13. **Conclusion n° 1 (voir les observations n°s 9 à 13 et 18)** : le projet a produit avec succès l'ensemble des résultats escomptés et mené à bien toutes les activités prévues dans le délai d'un an. Cela a permis au projet de contribuer à la mise en œuvre de la recommandation n° 11 du Plan d'action pour le développement, ainsi que de sensibiliser le public et de renforcer les capacités des examinateurs en propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, conformément à l'objectif du projet. Étant donné que le projet a touché environ 400 000 à 500 000 personnes pour un budget de 144 400 CHF, ce qui représente un coût par personne atteinte de 0,36 CHF, la rentabilité est très bonne.
14. **Conclusion n° 2 (voir les observations n°s 1 à 8)** : le projet a été géré de manière efficace et rationnelle par l'équipe chargée du projet, dirigée par la cheffe de projet, Mme Natalie Mougel-Humsi, compte tenu des défis liés à sa mise en œuvre à l'échelle mondiale, sur plusieurs fuseaux horaires et dans un délai court d'un an. Le projet aurait pu bénéficier de définitions et d'indicateurs opérationnels plus détaillés pour son volet de sensibilisation du public, par exemple en définissant le public cible à atteindre.
15. **Conclusion n° 3 (voir les observations n°s 14 à 17)** : la probabilité que les effets bénéfiques du projet perdurent dépendra des mesures de pérennisation que l'OMPI et les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle mettront en place. Les ressources en ligne mises au point, notamment le microsite et les ressources et contenus associés, devraient être mises à jour, ce qui pourrait être difficile sans un effort concerté, car l'expertise technique est répartie entre quatre équipes différentes (à savoir les services d'enregistrement de Lisbonne, de La Haye et de Madrid, et le Secteur des brevets et de la technologie). Il a également été demandé de renforcer encore les capacités des examinateurs de propriété intellectuelle potentiels et actuels, grâce à des activités de formation et de renforcement des capacités plus ciblées. Les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle devraient également être encouragés à continuer de faire mieux connaître le rôle des examinateurs en propriété intellectuelle et l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle vers le 11 novembre de chaque année et de manière générale.
16. **Recommandation n° 1 (voir la conclusion n° 2 et les observations n°s 1 à 8)** : pour les futurs projets du Plan d'action pour le développement similaires visant à sensibiliser le public, définir le public cible et les indicateurs de mesure associés, plutôt que d'utiliser le terme générique "grand public".
17. **Recommandation n° 2 (voir les conclusions n°s 1 et 3 et les observations n°s 9 à 17)** : afin de garantir que le microsite et les ressources et contenus associés soient mis à jour, une équipe d'experts temporaire devrait être mise en place conjointement par les services d'enregistrement de La Haye, de Madrid et de Lisbonne, le Secteur des brevets et de la technologie, l'Académie de l'OMPI et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement. L'équipe d'experts devrait se réunir tous les six mois pendant deux ans afin d'examiner les ressources et le contenu et de proposer de nouveaux contenus ou des contenus supplémentaires. À l'issue de cette période de deux ans, elle devrait déterminer s'il est nécessaire de continuer de mettre à jour les ressources et le contenu.
18. **Recommandation n° 3 (voir les conclusions n°s 1 et 3 et les observations n°s 9 à 17)** : le Secrétariat de l'OMPI devrait envisager de mettre en place d'autres initiatives de renforcement des capacités pour les examinateurs en propriété intellectuelle, telles qu'un cours de l'Académie de l'OMPI destiné aux examinateurs débutants et à ceux qui aspirent à le devenir, ou de renforcer les programmes de formation existants proposés par les équipes concernées (services d'enregistrement de La Haye, de Madrid et de Lisbonne, et le Secteur des brevets et de la technologie) aux examinateurs en propriété intellectuelle des différents pays.

19. **Recommandation n° 4 (voir les conclusions n^{os} 1 et 3 et les observations n^{os} 9 à 17)** : le Secrétariat et les États membres de l'OMPI sont encouragés à continuer d'organiser des événements annuels destinés à mettre à l'honneur les examinateurs en propriété intellectuelle, notamment sous la forme de séances de création de réseaux virtuels, de webinaires ou d'activités en présentiel, en prenant le 11 novembre comme date de référence.

I. INTRODUCTION

20. Le présent rapport est une évaluation indépendante du projet du Plan d'action pour le développement (DA_11_01) intitulé "[Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle](#)". Le projet, proposé par l'Arabie saoudite, a été approuvé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa trente-troisième session, tenue en décembre 2024. Le projet a été approuvé pour une période de 12 mois et mis en œuvre de janvier à décembre 2025.

II. DESCRIPTION DU PROJET

21. **Objectif** : l'objectif global du projet était de faire mieux connaître au public le rôle que jouent les examinateurs en propriété intellectuelle dans l'enregistrement de droits de propriété intellectuelle et à renforcer les compétences des examinateurs en la matière, dans le cadre de la célébration de la Journée des examinateurs en propriété intellectuelle le 11 novembre 2025. Les deux principaux résultats escomptés du projet étaient les suivants :

- a) renforcement des compétences des examinateurs en propriété intellectuelle grâce à la création de réseaux virtuels et au partage de données d'expérience;
- b) meilleure connaissance par le public du rôle que jouent les examinateurs en propriété intellectuelle dans le processus d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle.

22. **Réalisations** : le descriptif de projet énumère les quatre réalisations et activités associées suivantes (résumées) :

- a) Réalisation 1 – Recueil de données d'expérience, de bonnes pratiques, d'enseignements tirés, de connaissances d'experts et de ressources en matière d'examen de demandes de titres de propriété intellectuelle. Activités : organiser des webinaires et établir un répertoire d'examinateurs en propriété intellectuelle ou de coordonnateurs au sein des offices de propriété intellectuelle.
- b) Réalisation 2 – Galerie des acteurs du changement. Activités : créer une galerie en ligne des acteurs du changement présentant des examinateurs en propriété intellectuelle exceptionnels désignés par les offices de propriété intellectuelle et organiser des séances de création de réseaux virtuels pour les examinateurs désignés.
- c) Réalisation 3 – Concours vidéo pour les examinateurs en propriété intellectuelle. Activités : organiser un concours vidéo, organiser des événements de création de réseaux virtuels à l'intention des lauréats et proposer des cours de l'Académie de l'OMPI aux lauréats.
- d) Réalisation 4 – Page Web de l'OMPI pour les examinateurs en propriété intellectuelle. Activités : Créer une page Web interactive à laquelle sera intégré un questionnaire électronique.

23. Ce projet a été géré par la cheffe de projet, Mme Natalie Mougel-Humsi, administratrice chargée de la promotion, Programme des institutions de formation en matière de propriété intellectuelle, Académie de l'OMPI, Secteur du développement régional et national, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

III. APERÇU DES CRITERES D'ÉVALUATION ET DE LA METHODOLOGIE

24. L'évaluation visait à analyser les résultats du projet, y compris sa conception, sa gestion, sa coordination, sa cohérence et sa mise en œuvre, ainsi que les résultats obtenus. Elle avait également pour but de fournir une évaluation fondée sur des données factuelles afin de soutenir la prise de décisions, puisqu'il s'agit d'un programme important de l'OMPI.

25. L'évaluation s'est articulée autour de 11 questions réparties entre quatre domaines : conception et gestion du projet, efficacité, viabilité et mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Elles sont traitées directement dans la section "Principales observations" ci-après.

26. L'évaluation est le produit d'une combinaison de méthodes, notamment une analyse documentaire, des entretiens avec 12 membres du personnel et consultants du Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (en personne et par téléphone) ainsi que des entretiens téléphoniques avec 14 parties prenantes dans 10 pays. La consultante en évaluation, Mme Sharon McClenaghan, a contribué à l'évaluation en menant des entretiens avec les parties prenantes et en analysant les données.

IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS

27. La présente section s'articule autour des quatre domaines faisant l'objet de l'évaluation. La réponse à chacune des questions figure directement dans la section consacrée au domaine correspondant.

A. Conception et gestion du projet

Pertinence du descriptif de projet initial en tant que guide pour la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats obtenus.

28. **Observation n° 1** : la proposition de projet décrivait l'objectif, les résultats escomptés, les indicateurs de suivi, le budget et la stratégie de pérennisation, et contenait une justification du projet. La proposition a été jugée adéquate pour guider la mise en œuvre du projet, mais seulement partiellement suffisante comme outil d'évaluation des résultats et de la réussite globale des activités. L'accent mis par le projet sur la reconnaissance, la visibilité, le partage et la consolidation des connaissances, ainsi que les réalisations et les activités à l'appui, ont été très appréciés des examinateurs en propriété intellectuelle interrogés. Cela a démontré que le choix d'un format en ligne et en grande partie virtuel, de portée mondiale et multilingue, était approprié et que la conception du projet était pertinente et répondait aux besoins réels.

29. **Observation n° 2** : le descriptif de projet s'est révélé moins efficace en tant que cadre d'évaluation de certains résultats du projet. Des limites ont notamment été relevées en ce qui concerne les objectifs et les résultats en matière de sensibilisation du public, dont les définitions et les indicateurs opérationnels étaient limités, par exemple en ce qui concerne la définition du public cible.

Outils de suivi du projet, d'autoévaluation et d'établissement de rapports et analyse de leur utilité et de leur adéquation pour fournir à l'équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes des informations utiles à la prise de décisions.

30. **Observation n° 3** : les instruments de suivi du projet étaient adéquats pour rendre compte aux États membres au sein du CDIP de l'état d'avancement global. Plusieurs observations ont été formulées sur les instruments d'établissement de rapports et d'analyse :

- a) La durée du projet n'étant que d'un an, l'équipe chargée du projet a présenté un rapport sur l'état d'avancement du projet aux États membres à la trente-cinquième session du CDIP. Le comité a été tenu informé de l'avancement du projet au moyen de ce rapport.
- b) Des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports ont été efficacement intégrés aux activités du projet afin de suivre les progrès, de recueillir des commentaires et de faciliter la prise de décisions. Par exemple, des formulaires de commentaires et un suivi des participations étaient prévus dans le cadre des webinaires, ce qui a permis à l'équipe chargée du projet d'évaluer les taux de participation et de satisfaction. L'utilisation du microsite a fait l'objet d'un suivi grâce aux statistiques d'accès des utilisateurs, aux commentaires sur l'utilité du contenu et aux mises à jour régulières sur les contributions des parties prenantes, ce qui lui a permis d'être pertinent et utile.
- c) Les outils de suivi étaient moins efficaces en ce qui concerne la sensibilisation du grand public. Le projet visait à sensibiliser le public et à faciliter l'échange de connaissances, mais la définition du public cible était limitée.

Mesure dans laquelle d'autres entités au sein du Secrétariat de l'OMPI ont contribué à la mise en œuvre efficace et rationnelle du projet.

31. **Observation n° 4** : le projet a été dirigé par la cheffe de projet, Mme Natalie Mougel-Humsi, avec un large soutien d'autres services de l'OMPI qui ont fourni un appui logistique, une coordination et des compétences spécialisées. Avec l'appui des divisions régionales et de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, le projet a bénéficié de l'expertise et de la participation des équipes de l'OMPI dont les domaines de travail recouvrent l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle : les services d'enregistrement de Lisbonne, de La Haye et de Madrid, et le Secteur des brevets et de la technologie. D'autres unités ont également apporté leur concours aux activités de sensibilisation et de communication, notamment le Département des technologies de l'information et de la communication, la Division de l'information et de la communication numérique, la Section de l'expérience client et le Magazine de l'OMPI. Dans l'ensemble, cette solide collaboration a permis de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du projet en facilitant la mobilisation des compétences et des ressources au sein de l'OMPI.

32. **Observation n° 5** : la coordination entre le personnel de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et les différentes parties prenantes du projet a été décrite comme efficace et fructueuse. Les personnes interrogées ont systématiquement souligné la qualité des pratiques de gestion, en particulier en matière de planification, d'organisation et de réactivité de l'équipe chargée du projet. Les examinateurs en propriété intellectuelle interrogés ont particulièrement souligné l'efficacité de la coordination et la clarté de la communication concernant l'organisation et la mise en œuvre d'événements tels que les webinaires et les séances de mise en réseau.

Degré de concrétisation ou d'atténuation des risques recensés dans le descriptif du projet initial.

33. **Observation n° 6** : la proposition de projet initiale recensait un risque. Deux autres ont été ajoutés dans le rapport sur l'état d'avancement du projet, et quatre autres l'ont été dans le rapport final, portant le total à sept. Les trois risques initiaux n'ont pas posé de problèmes majeurs, bien que le risque n° 1 ait engendré des difficultés, comme le montre le tableau ci-dessous. Les quatre autres risques (risques n° 4 à 7) concernaient davantage la viabilité du projet.

Tableau 1 – Risques, mesures d'atténuation et analyse

| Risque recensé et mesure d'atténuation | Analyse |
|---|--|
| <p><u>Risque n° 1</u> : <i>certaines offices de propriété intellectuelle, en particulier dans les régions dans lesquelles l'infrastructure technologique est limitée, pourraient rencontrer des difficultés pour participer pleinement aux événements et aux activités du projet.</i></p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : proposer aux États membres qui font face à des limitations technologiques d'autres formes de participation, telles que des solutions faisant appel à des technologies simples ou hors ligne. Établir un dialogue en amont avec les offices concernés afin de comprendre leurs besoins et préoccupations propres, et garantir l'inclusivité en proposant des solutions de participation souples et un appui supplémentaire, le cas échéant.</p> | <p>Ce risque s'est concrétisé pour plusieurs offices nationaux de propriété intellectuelle, qui ont déclaré avoir rencontré des difficultés pour participer aux activités et aux événements du projet, en particulier aux événements de mise en réseau et aux webinaires. Ces difficultés étaient principalement dues au format virtuel du projet et aux limitations liées à l'infrastructure, telles que la faiblesse de la connexion Internet et les pannes. Le projet proposait des modalités de participation souples, mais ces contraintes ont finalement entravé la capacité de certains offices nationaux de propriété intellectuelle de participer efficacement.</p> |
| <p><u>Risque n° 2</u> : <i>participation limitée des parties prenantes.</i></p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : un programme de mobilisation des parties prenantes adapté et conçu dans une perspective d'avenir a été élaboré, prévoyant des consultations et des activités régulières afin d'encourager la participation et la collaboration.</p> | <p>Ce risque ne s'est pas concrétisé pendant la mise en œuvre du projet, grâce à la sensibilisation et à l'engagement proactif dont a fait preuve le projet.</p> |
| <p><u>Risque n° 3</u> : <i>nombre insuffisant de propositions/désignations pour le concours vidéo, la liste d'examineurs en propriété intellectuelle et la galerie des acteurs du changement.</i></p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : campagne ciblée sur les réseaux sociaux et campagne de promotion par courriel visant à susciter des propositions/désignations.</p> | <p>Ce risque a été atténué grâce au succès de la campagne de communication et de marketing ciblée, qui a suscité un intérêt considérable. Le projet a dépassé les attentes initiales dans certains domaines, notamment le nombre d'examineurs en propriété intellectuelle désignés pour la galerie des acteurs du changement¹ et le nombre de vidéos soumises², qui était plus de deux fois supérieur à l'objectif initial.</p> |

¹ 97 examineurs en propriété intellectuelle ont été désignés dans 28 États membres.

² Au total, 52 vidéos ont été soumises.

| | |
|--|--|
| <p><u>Risque n° 4</u> : <i>participation limitée des parties prenantes au-delà du projet initial, de la campagne et de l'événement mettant les examinateurs à l'honneur.</i></p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : un programme de mobilisation des parties prenantes sur mesure et dynamique, comprenant des consultations régulières, différentes activités visant à encourager la participation et la collaboration, et des thèmes variés pour plus de diversité.</p> | <p>Ce point a été soulevé par plusieurs personnes interrogées qui s'inquiétaient des limites d'un projet d'une durée d'un an. Cependant, le fait que les ressources du projet, telles que le microsite, restent disponibles après la fin du projet a été considéré comme un moyen de favoriser la participation après la fin du projet, et la solution consistant à établir un programme de mobilisation des parties prenantes³ pourrait favoriser un engagement à plus long terme.</p> |
| <p><u>Risque n° 5</u> : <i>campagnes de sensibilisation concurrentes.</i></p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : distinction claire entre la sensibilisation à l'importance de la propriété intellectuelle pour les utilisateurs actuels et futurs, et le rôle des acteurs clés tels que les examinateurs en propriété intellectuelle dans le système mondial de la propriété intellectuelle. Les campagnes destinées à des publics spécifiques pourraient être menées à plus petite échelle et mettre l'accent sur les rôles, les carrières et l'avenir des acteurs du système.</p> | <p>Ce risque a été évoqué par certaines personnes interrogées comme une préoccupation plus générale, concernant à la fois la sensibilisation et la capacité du projet d'atteindre les publics visés.</p> |
| <p><u>Risque n° 6</u> : <i>pérennité du microsite du projet.</i></p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : assurer la pérennité du microsite du projet en l'intégrant aux plateformes numériques existantes de l'OMPI, en actualisant régulièrement son contenu et en attribuant des responsabilités claires pour l'actualiser et le superviser.</p> | <p>Le microsite du projet restera disponible dans un avenir proche, mais il devra être actualisé régulièrement pour rester pertinent⁴.</p> |
| <p><u>Risque n° 7</u> : <i>baisse de la participation au fil du temps.</i></p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : maintenir l'intérêt des participants au fil du temps grâce à des mises à jour périodiques du contenu, des activités de suivi et des mesures de mobilisation ciblées qui s'adaptent à l'évolution des besoins et des commentaires des parties prenantes.</p> | <p>Comme indiqué dans le cadre du risque 4, la baisse de la participation des parties prenantes pourrait être compensée par des mesures de suivi⁵.</p> |

³ Voir les recommandations.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

Capacité du projet à s'adapter aux tendances et technologies émergentes et à d'autres facteurs extérieurs.

34. **Observation n° 7** : le projet a réagi de manière proactive aux nouvelles tendances et technologies grâce à des stratégies d'innovation numérique et de mobilisation créative. La narration multimédia a été mise en œuvre à travers des vidéos produites par les offices de propriété intellectuelle, des articles, la galerie des acteurs du changement et le microsite. Les examinateurs en propriété intellectuelle ont notamment mis en avant les résultats positifs des séances de mise en réseau numérique, qui leur ont permis d'apprendre les uns des autres à l'échelle internationale, de mettre en commun leurs expériences pratiques, de discuter des obstacles rencontrés et de nouer des liens.

35. **Observation n° 8** : le projet a également fait preuve d'adaptabilité face aux pressions technologiques externes. Il a tenu compte de l'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) en affinant les critères d'évaluation du concours vidéo afin de trouver un équilibre entre l'utilisation de l'IA et les efforts de créativité humaine. Le projet a également rencontré des difficultés liées à la mise en œuvre d'activités à l'échelle mondiale comprenant d'importants éléments virtuels, telles que l'inégalité des infrastructures Internet et les différents fuseaux horaires. Malgré ces contraintes, la conception en ligne du projet a permis un niveau élevé de participation dans tous les pays et a favorisé une large participation, des efforts particuliers ayant été déployés pour s'adapter aux différentes langues et aux différents fuseaux horaires.

B. Efficacité du projet

Efficacité du projet pour faire mieux connaître au public et aux parties prenantes concernées le rôle que jouent les examinateurs en propriété intellectuelle pour garantir la validité et la qualité des demandes de titres de propriété intellectuelle déposées auprès de l'OMPI et des offices de propriété intellectuelle à travers le monde.

36. **Observation n° 9** : le projet a permis de faire mieux connaître au public et aux parties prenantes concernées le rôle des examinateurs en propriété intellectuelle. Les personnes interrogées ont salué les différentes méthodes de communication interactives utilisées pour atteindre le public cible et ont souligné les points suivants :

- a) **Séries de webinaires** : les deux webinaires organisés en juin et septembre 2025 ont chacun été organisés deux fois en anglais, en français et en espagnol, et ont réuni au total 503 participants. Ils ont été jugés efficaces pour faire mieux connaître le rôle de l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle (session de septembre) et les carrières dans ce domaine (session de juin). Les personnes interrogées qui ont assisté aux webinaires ont souligné leur caractère informatif et le vif intérêt des participants. Il est ressorti d'une enquête menée à l'issue des webinaires, qui a enregistré un taux de réponse de 67%, que 97% des participants ont déclaré que les webinaires les avaient aidés à mieux comprendre le rôle des examinateurs en propriété intellectuelle et le processus d'examen des demandes, dépassant ainsi l'objectif de 70% fixé pour le projet.
- b) **Microsite** : un [microsite](#) a été créé dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies afin de servir d'outil de communication central pour le projet; il regroupe des actualités, des informations, des ressources, une galerie des acteurs du changement présentant les profils des examinateurs en propriété intellectuelle et un questionnaire électronique. Les personnes interrogées ont indiqué que le microsite était le premier recueil centralisé existant sur l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle et qu'il était donc très utile. Selon les statistiques du site Web de l'OMPI, à la fin décembre 2025, le microsite avait reçu 396 245 visiteurs

uniques et enregistré 945 799 pages vues, dépassant largement l'objectif de 2 000 visiteurs uniques fixé pour le projet.

- c) **Concours vidéo** : un concours vidéo a été organisé dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies et a recueilli 52 candidatures. Les personnes interrogées ont souligné que le concours avait suscité un intérêt considérable et dépassé les attentes. Le concours a également été considéré comme un moyen pour les participants de renforcer leurs capacités, comme décrit sous l'observation n° 11.
- d) **Activités nationales** : D'après le rapport d'achèvement du projet, au moins 42 États membres ont organisé des événements et des activités pour mettre à l'honneur les examinateurs en propriété intellectuelle, le 11 novembre 2025, date choisie pour cette journée. Le Secrétariat n'a pas eu connaissance de toutes les activités nationales, mais cela indique que l'objectif du projet, à savoir que 30% des offices nationaux de propriété intellectuelle organisent des activités pour les examinateurs en propriété intellectuelle le 11 novembre 2025, a très probablement été atteint. Les personnes interrogées ont également indiqué que ces activités nationales avaient permis de toucher un plus grand nombre de personnes et de faire mieux connaître l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle.

Efficacité du projet pour donner aux examinateurs en propriété intellectuelle un espace pour organiser des séances de partage des connaissances et de mise en réseau transfrontières.

37. **Observation n° 10** : le projet a été jugé efficace pour donner aux examinateurs en propriété intellectuelle un espace pour organiser des séances de partage des connaissances et de mise en réseau transfrontières. Cela a été rendu possible principalement grâce aux séances de mise en réseau virtuelles organisées dans le cadre du projet. Six séances de ce type ont été organisées en octobre et novembre 2025, rassemblant au total 44 participants. Les examinateurs en propriété intellectuelle interrogés qui ont participé à ces séances ont souligné leur intérêt pour l'échange d'expériences pratiques et de défis opérationnels avec d'autres examinateurs en propriété intellectuelle de différents pays, comme l'ont également confirmé les enquêtes de satisfaction. Ces enquêtes⁶ ont confirmé que 100% des personnes interrogées ont déclaré que les séances de mise en réseau virtuelles étaient adaptées à leurs intérêts professionnels et qu'elles avaient obtenu des informations intéressantes et utiles pour leur carrière auprès d'autres examinateurs en propriété intellectuelle. En outre, 95% des personnes interrogées ont déclaré espérer établir à l'avenir des relations professionnelles avec les examinateurs en propriété intellectuelle qu'elles ont rencontrés virtuellement.

38. **Observation n° 11** : d'autres activités du projet ont également contribué à fournir un espace de collaboration aux examinateurs en propriété intellectuelle. Les examinateurs interrogés ont notamment cité la galerie en ligne des acteurs du changement, qui met en valeur leur travail et donne de la visibilité à l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle. En outre, les cinq lauréats du concours vidéo ont eu la possibilité de visiter le siège de l'OMPI, de participer à la trente-cinquième session du CDIP et d'assister à l'événement organisé en marge de la session dans le cadre du projet, ce qui leur a donné une occasion supplémentaire de nouer des contacts en personne, d'apprendre et de voir leur travail reconnu. Les examinateurs en propriété intellectuelle présentés dans la galerie des acteurs du changement et les lauréats du concours vidéo ont indiqué dans des entretiens que leur participation à ces activités leur avait donné des moyens d'action.

⁶ Le taux de réponse à l'enquête était de 51%.

Efficacité du projet quant à la création et à la consolidation d'un recueil de données d'expérience, de bonnes pratiques, d'enseignements tirés, de connaissances d'experts et de ressources en matière d'examen de demandes de titres de propriété intellectuelle.

39. **Observation n° 12** : le projet a été jugé efficace quant à la création et à la consolidation d'un recueil de ressources liées à l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle. Le [recueil centralisé](#) créé dans le cadre du projet a été considéré par les personnes interrogées comme une étape fondamentale dans le regroupement des ressources en un seul endroit en ligne. Les personnes interrogées ont suggéré qu'il était nécessaire de disposer de davantage de documentation sur les pratiques d'examen propres à chaque pays et que le recueil devait être mis à jour afin de rester pertinent et utile (voir la section "Viabilité"). En outre, une liste de 69 examinateurs en propriété intellectuelle ou coordonnateurs des offices nationaux de propriété intellectuelle concernés a été établie afin de faciliter leur participation à des webinaires ou à d'autres activités du projet.

Efficacité du projet quant à la réalisation d'activités de sensibilisation et d'échange de connaissances auprès du grand public.

40. **Observation n° 13** : le projet a été jugé efficace quant à la réalisation d'activités de sensibilisation et d'échange de connaissances, comme suit :

- a) **Sensibilisation** : l'ensemble des activités du projet et celles des offices nationaux de propriété intellectuelle ont permis de mener des actions de sensibilisation dans quelque 60 à 80 pays, touchant potentiellement entre 400 000 et 500 000 personnes. Ce chiffre a été calculé en tenant compte des visiteurs uniques du microsite⁷, de l'article publié dans le magazine de l'OMPI, des webinaires, des séances de mise en réseau, de la campagne de promotion par courrier électronique et sur les réseaux sociaux, ainsi que des participants aux événements nationaux. Les personnes interrogées ont également souligné que les personnes touchées étaient moins un "grand public" qu'un "public qui s'intéressait à la propriété intellectuelle ou travaillait dans ce domaine".
- b) **Échange de connaissances** : les activités visant à favoriser l'échange de connaissances avec le grand public se sont limitées aux webinaires⁸ et aux séances de mise en réseau virtuelles⁹, en plus des événements nationaux et de l'événement organisé en marge de la session du CDIP¹⁰. Les personnes interrogées qui ont participé à ces activités ont accueilli très favorablement cette occasion d'échanger, de discuter et de poser des questions sur l'examen de demandes de titres de propriété intellectuelle. Dans le même temps, il a été relevé que le projet avait une durée limitée à un an et un budget fixe, et qu'il n'était pas réaliste d'espérer des échanges plus approfondis avec un public plus large.

⁷ À la fin décembre 2025, le microsite avait reçu 396 245 visiteurs uniques et enregistré 945 799 pages vues, dépassant largement l'objectif de 2 000 visiteurs uniques fixé pour le projet.

⁸ Au total, 503 participants y ont assisté.

⁹ Six séances de ce type ont été organisées en octobre et novembre 2025, auxquelles ont participé 44 personnes.

¹⁰ Environ 200 participants y ont assisté.

C. Viabilité

Probabilité que les examinateurs en propriété intellectuelle et le rôle essentiel qu'ils jouent pour garantir la validité et la qualité de la propriété intellectuelle protégée continuent d'être reconnus et valorisés.

41. **Observation n° 14** : comme indiqué dans la section "Efficacité" et dans le rapport d'achèvement du projet, toutes les réalisations du projet ont été obtenues. Cela a donc accru la probabilité que les effets bénéfiques du projet perdurent.

42. **Observation n° 15** : la probabilité que les examinateurs en propriété intellectuelle continuent d'être reconnus et valorisés a été renforcée par les ressources du projet qui resteront disponibles, notamment le [microsite](#), son recueil de ressources, les vidéos explicatives et celles présentant les lauréats du concours, ainsi que la galerie des acteurs du changement composée d'experts en propriété intellectuelle. Toutefois, toutes les personnes interrogées, y compris le personnel de l'OMPI et les parties prenantes externes, s'accordent à dire que ces ressources devaient être régulièrement mises à jour et enrichies pour rester pertinentes et utiles.

43. **Observation n° 16** : la viabilité a également été favorisée par les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle qui ont organisé leurs propres événements et activités afin de faire mieux connaître le rôle des examinateurs en propriété intellectuelle et de susciter de l'intérêt, notamment le 11 novembre 2025. Il semble que certains offices poursuivront ces activités et événements dans les années à venir, par exemple l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) en collaboration avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) pour les pays du Golfe.

44. **Observation n° 17** : la sensibilisation et la reconnaissance des examinateurs en propriété intellectuelle et du rôle essentiel qu'ils jouent étant désormais acquises, plusieurs personnes interrogées ont suggéré que, pour tirer parti des avantages du projet et les pérenniser, l'accent devrait être mis sur le renforcement des capacités des examinateurs en propriété intellectuelle "en devenir" actuels, par exemple grâce à des activités de formation et de renforcement des capacités plus ciblées. Il convient de noter que les services d'enregistrement de Lisbonne, de La Haye et de Madrid ainsi que les offices nationaux de propriété intellectuelle proposent des formations qui couvrent l'examen. En particulier, le Secteur des brevets et de la technologie dispose d'une "Section de la coopération en matière d'examen et de formation" dédiée aux activités de renforcement des capacités des examinateurs de brevets. L'Académie de l'OMPI propose également des cours en ligne sur les systèmes de Madrid et du PCT. Ce point est abordé plus avant dans la section intitulée "Conclusions et recommandations".

D. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

Mesure dans laquelle le projet a permis de mettre en œuvre la recommandation n° 11 du Plan d'action pour le développement.

45. **Observation n° 18** : la recommandation n° 11 du Plan d'action pour le développement vise à aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et à soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant. Le projet a contribué à la mise en œuvre de la recommandation, notamment en renforçant les capacités nationales. Cet objectif a été atteint en améliorant la visibilité des examinateurs en propriété intellectuelle, en facilitant le partage transfrontière des connaissances et en soutenant le perfectionnement professionnel

grâce à la consolidation des ressources, à la création de réseaux et à des formations ciblées pour les lauréats du concours vidéo.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

46. **Conclusion n° 1 (voir les observations n°s 9 à 13 et 18)** : le projet a produit avec succès l'ensemble des résultats escomptés et mené à bien toutes les activités prévues dans le délai d'un an. Cela a permis au projet de contribuer à la mise en œuvre de la recommandation n° 11 du Plan d'action pour le développement, ainsi que de sensibiliser le public et de renforcer les capacités des examinateurs en propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, conformément à l'objectif du projet. Étant donné que le projet a touché environ 400 000 à 500 000 personnes pour un budget de 144 400 francs suisses, ce qui représente un coût par personne atteinte de 0,36 franc suisse, la rentabilité est très bonne.

47. **Conclusion n° 2 (voir les observations n°s 1 à 8)** : le projet a été géré de manière efficace et rationnelle par l'équipe chargée du projet, dirigée par la cheffe de projet, Mme Natalie Mougel-Humsi, compte tenu des défis liés à sa mise en œuvre à l'échelle mondiale, sur plusieurs fuseaux horaires et dans un délai court d'un an. Le projet aurait pu bénéficier de définitions et d'indicateurs opérationnels plus détaillés pour son volet de sensibilisation du public, par exemple en définissant le public cible à atteindre.

48. **Conclusion n° 3 (voir les observations n°s 14 à 17)** : la probabilité que les effets bénéfiques du projet perdurent dépendra des mesures de pérennisation que l'OMPI et les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle mettront en place. Les ressources en ligne mises au point, notamment le microsite et les ressources et contenus associés, devraient être mises à jour, ce qui pourrait être difficile sans un effort concerté, car l'expertise technique est répartie entre quatre équipes différentes (à savoir les services d'enregistrement de Lisbonne, de La Haye et de Madrid, et le Secteur des brevets et de la technologie). Il a également été demandé de renforcer encore les capacités des examinateurs de propriété intellectuelle potentiels et actuels, grâce à des activités de formation et de renforcement des capacités plus ciblées. Les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle devraient également être encouragés à continuer de faire mieux connaître le rôle des examinateurs en propriété intellectuelle et l'examen des demandes de titres de propriété intellectuelle vers le 11 novembre de chaque année et de manière générale.

49. **Recommandation n° 1 (voir la conclusion n° 2 et les observations n°s 1 à 8)** : pour les futurs projets du Plan d'action pour le développement similaires visant à sensibiliser le public, définir le public cible et les indicateurs de mesure associés, plutôt que d'utiliser le terme générique "grand public".

50. **Recommandation n° 2 (voir les conclusions n°s 1 et 3 et les observations n°s 9 à 17)** : afin de garantir que le microsite et les ressources et contenus associés soient mis à jour, une équipe d'experts temporaire devrait être mise en place conjointement par les services d'enregistrement de La Haye, Madrid et Lisbonne, le Secteur des brevets et de la technologie, l'Académie de l'OMPI et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement. L'équipe d'experts devrait se réunir tous les six mois pendant deux ans afin d'examiner les ressources et le contenu et de proposer de nouveaux contenus ou des contenus supplémentaires. À l'issue de cette période de deux ans, elle devrait déterminer s'il est nécessaire de continuer de mettre à jour les ressources et le contenu.

51. **Recommandation n° 3 (voir les conclusions n°s 1 à 3 et les observations n°s 9 à 17)** : le Secrétariat de l'OMPI devrait envisager de mettre en place d'autres initiatives de renforcement des capacités pour les examinateurs en propriété intellectuelle, telles qu'un cours de l'Académie de l'OMPI destiné aux examinateurs débutants et à ceux qui aspirent à le devenir, ou d'améliorer les programmes de formation existants proposés par les équipes

concernées (services d'enregistrement de La Haye, de Madrid et de Lisbonne, et le Secteur des brevets et de la technologie) aux examinateurs en propriété intellectuelle des différents pays.

52. **Recommandation n° 4 (voir les conclusions n^{os} 1 à 3 et les observations n^{os} 9 à 17) :** le Secrétariat et les États membres de l'OMPI devraient continuer d'organiser des événements annuels destinés à mettre à l'honneur les examinateurs en propriété intellectuelle, notamment sous la forme de séances de création de réseaux virtuels, de webinaires ou d'activités en présentiel, en prenant le 11 novembre comme date de référence.

[Fin de l'annexe, les appendices
suivent]

APPENDICE I : PERSONNES CONSULTÉES

Personnel de l'OMPI et consultants :

1. M. Nishant Anurag, administrateur adjoint aux systèmes informatiques de formation en ligne, programme d'enseignement à distance de la propriété intellectuelle et de formation interne, Section de l'apprentissage en ligne en matière de propriété intellectuelle, Académie de l'OMPI, Secteur du développement régional et national
2. M. Sidney Gray, chef, Service des opérations, Service d'enregistrement de La Haye, Secteur des marques et des dessins et modèles
3. Mme Alexandra Grazioli, directrice, Service d'enregistrement de Lisbonne, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles
4. Mme Mary Hayrapetyan, administratrice de programme, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du développement régional et national
5. M. Taegeun Kim, administrateur principal de programme, Section de la coopération en matière d'examen et de formation, Division de la coopération internationale du PCT, Département des affaires juridiques et internationales du PCT, Secteur des brevets et de la technologie
6. M. Qiangqiang Li, responsable, équipe des opérations n° 5, Service des opérations et du développement fonctionnel de Madrid, Division des opérations du système de Madrid, Service d'enregistrement de Madrid, Secteur des marques et des dessins et modèles
7. Mme Nora Manthey, rédactrice, Magazine de l'OMPI
8. Mme Erica Martin, conseillère à la clientèle, équipe des opérations n° 5, Service des opérations du système de Madrid, Division des opérations du système de Madrid, Service d'enregistrement de Madrid, Secteur des marques et des dessins et modèles
9. Mme Natalie Mougél-Humsi, administratrice chargée de la promotion, Programme des institutions de formation en matière de propriété intellectuelle, Académie de l'OMPI, Secteur du développement régional et national
10. M. James Nurton, auteur, Magazine de l'OMPI
11. Mme Maria Orekhova, examinatrice, Service des opérations, Service d'enregistrement de La Haye, Secteur des marques et des dessins et modèles
12. Mme Tamara Vundru, boursière chargée du projet, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du développement régional et national

Parties prenantes externes :

1. M. Hesham Saad Alarifi, directeur exécutif, Coopération internationale et partenariats, Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (Arabie saoudite)
2. M. Faisal Alenazi, responsable des relations avec les organisations internationales, Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (Arabie saoudite)
3. M. Hussein Haji, examinateur en propriété intellectuelle, Institut kényan de la propriété industrielle (Kenya)
4. Mme Saima Kanwal, examinatrice de brevets, Organisation de la propriété intellectuelle du Pakistan (Pakistan)
5. Mme Consuelo Leguizamón, Direction générale de l'industrie et du commerce (Colombie)
6. Mme Patricia López Calvo, examinatrice en propriété intellectuelle, Office espagnol des brevets et des marques (Espagne)
7. M. John Anthony Richards, examinateur en propriété intellectuelle, Office maltais de la propriété intellectuelle (Malte)
8. Mme Monika Sedat, examinatrice en propriété intellectuelle, Office allemand des brevets et des marques (Allemagne)
9. Mme Delia López Suero, examinatrice de brevets, Institut mexicain de la propriété industrielle (Mexique)
10. Mme Clara Tumwine, examinatrice de marques, Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (Ouganda)
11. Mme Eno-obong Usen, examinatrice principale de brevets, Office des brevets du Service d'enregistrement des brevets et des dessins et modèles (Nigéria)
12. M. Alejandro Uribe Vargas, examinateur de marques, Direction générale de l'industrie et du commerce (Colombie)
13. Mme Ozden Ilhan, experte en propriété industrielle et indications géographiques, Office turc des brevets et des marques (Türkiye) (ancienne boursière au sein du Service d'enregistrement de Lisbonne, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles, OMPI)
14. Mme Meenakshi Prasad, experte en droit et politique de la propriété intellectuelle (ancienne boursière au sein de l'Académie de l'OMPI, Secteur du développement régional et national)

[L'appendice II suit]

APPENDICE II : DOCUMENTS CONSULTÉS

OMPI (2024), CDIP, *Projet révisé intitulé “Renforcement des compétences et mise à l’honneur des examinateurs en propriété intellectuelle” – proposition de projet présentée par l’Arabie saoudite*, [CDIP/33/13 Rev.](#)

OMPI (2025), CDIP, trente-cinquième session. *Rapport sur l’état d’avancement du projet*, [CDIP/35/3](#).

OMPI (2026), CDIP, *Rapport d’achèvement du projet intitulé “Renforcement des compétences et mise à l’honneur des examinateurs en propriété intellectuelle”*, [CDIP/36/8](#).

Microsite du projet et ressources connexes : <https://www.wipo.int/fr/web/examiners>.

Données relatives au suivi et aux activités du projet.

[L’appendice III suit]

APPENDICE III : RAPPORT INITIAL

1. Introduction

Le présent document est le rapport initial d'évaluation du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Renforcement des compétences et mise à l'honneur des examinateurs en propriété intellectuelle". Il présente l'objet de l'évaluation, les objectifs visés, la stratégie adoptée, la méthode suivie et le programme de travail. Le rapport final sera fondé sur le présent rapport initial, sous réserve de son approbation par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

2. Objet et objectifs

L'objet de cette évaluation est de déterminer dans quelle mesure le projet a été correctement mis en œuvre et les résultats escomptés obtenus. Elle guidera la prise de décision du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

L'objet de la présente évaluation est double :

1. Tirer des enseignements de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du projet : ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné afin d'orienter la poursuite des activités dans ce domaine. Cela comprend l'évaluation du cadre de conception du projet et de la gestion du projet, y compris les outils de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que la mesure et la communication des résultats obtenus à ce jour et l'évaluation de la probabilité de pérenniser les résultats obtenus au-delà de la durée du projet.
2. Fournir des données d'évaluation factuelles à l'appui du processus décisionnel du comité.

L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a réussi dans les domaines suivants :

- a) créer un recueil de données d'expérience, de bonnes pratiques, d'enseignements tirés, de connaissances d'experts et de ressources en matière d'examen de demandes de titres de propriété intellectuelle;
- b) organiser des webinaires sur le rôle que jouent les examinateurs en propriété intellectuelle sur les plans régional et interrégional, en vue de recueillir de bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience;
- c) établir un répertoire d'examineurs en propriété intellectuelle ou de coordonnateurs au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle, qui soient à même de donner des conseils en matière d'examen de demandes de titres de propriété intellectuelle et de participer à des webinaires ou à d'autres programmes liés à l'examen;
- d) créer une galerie des acteurs du changement présentant des examinateurs en propriété intellectuelle exceptionnels désignés par les offices de propriété intellectuelle sur la page Web, accompagnée d'une biographie de chaque examinateur pour le concours vidéo;
- e) organiser des séances de création de réseaux virtuels pour les examinateurs désignés;
- f) organiser un concours vidéo pour les examinateurs en propriété intellectuelle désignés sur le thème "Les coulisses de l'examen d'une demande de titre de propriété intellectuelle";

- g) organiser des événements de création de réseaux virtuels à l'intention des lauréats du concours vidéo;
- h) proposer des cours de l'Académie de l'OMPI aux lauréats du concours vidéo;
- i) créer une page Web interactive pour présenter les activités et les réalisations du projet;
- j) établir un questionnaire électronique sur la page Web pour le grand public sur le rôle des examinateurs en propriété intellectuelle.

3. Stratégie d'évaluation

- L'évaluation adoptera une approche participative et, dans la mesure du possible, associera toutes les parties prenantes à chaque étape.
- Les informations et les données seront recueillies à partir de sources multiples, selon différentes méthodes de recherche, de sorte que les résultats obtenus puissent être recoupés.
- L'évaluation comprendra dans une même mesure des questions relatives à la conception du projet ("ce qui a fonctionné") et des questions relatives à l'utilité et à l'impact du projet ("ce qui a été réalisé").

4. Cadre d'évaluation

| Thème et questions | Indicateurs proposés | Outils de collecte de données | Sources d'information |
|--|---|------------------------------------|---|
| Conception et gestion du projet | | | |
| 1. Pertinence du descriptif de projet initial en tant que guide pour la mise en œuvre et l'évaluation des résultats obtenus. | Utilisation du descriptif de projet pour guider la mise en œuvre et l'évaluation des résultats | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |
| 2. Outils de suivi du projet, d'autoévaluation et d'établissement de rapports et analyse de leur utilité et de leur adéquation pour fournir à l'équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes des informations utiles à la prise de décisions. | Utilité des outils de suivi et d'établissement de rapports | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |
| 3. Mesure dans laquelle d'autres services du Secrétariat de l'OMPI ont contribué à la mise en œuvre efficace et rationnelle du projet et l'ont facilitée. | Nombre et contribution des services de l'OMPI ayant participé | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |
| 4. Degré de concrétisation ou d'atténuation des risques recensés dans le descriptif du projet initial. | Types de risques rencontrés durant la mise en œuvre du projet et façon dont ceux-ci ont été gérés | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |

| | | | |
|--|---|------------------------------------|---|
| 5. Capacité du projet de s'adapter aux tendances et technologies émergentes et à d'autres facteurs extérieurs. | Capacité du projet de s'adapter aux facteurs extérieurs | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |
| Efficacité | | | |
| 1. Efficacité du projet pour faire mieux connaître au public et aux parties prenantes concernées le rôle que jouent les examinateurs en propriété intellectuelle pour garantir la validité et la qualité des demandes de titres de propriété intellectuelle déposées auprès de l'OMPI et des offices de propriété intellectuelle à travers le monde. | Mesure dans laquelle le projet a permis de sensibiliser davantage le public | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |
| 2. Efficacité du projet pour donner aux examinateurs en propriété intellectuelle un espace pour organiser des séances de partage des connaissances et de mise en réseau transfrontières. | Mesure dans laquelle le projet a permis de donner aux examinateurs en propriété intellectuelle un espace de collaboration | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |
| 3. Efficacité du projet quant à la création et à la consolidation d'un recueil de données d'expérience, de bonnes pratiques, d'enseignements tirés, de connaissances d'experts et de ressources en matière d'examen de demandes de titres de propriété intellectuelle. | Mesure dans laquelle le projet a été efficace quant à la création et à la consolidation d'un recueil de ressources | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |
| 4. Efficacité du projet quant à la réalisation d'activités de sensibilisation et d'échange de connaissances auprès du grand public. | Mesure dans laquelle le projet a été efficace quant à la réalisation d'activités de sensibilisation et d'échange de connaissances | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |

| Viabilité | | | |
|---|---|------------------------------------|---|
| 1. Probabilité que les examinateurs en propriété intellectuelle et le rôle essentiel qu'ils jouent pour garantir la validité et la qualité de la propriété intellectuelle protégée continuent d'être reconnus et valorisés une fois le projet achevé. | Probabilité que les examinateurs en propriété intellectuelle continuent d'être reconnus et valorisés | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |
| Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement | | | |
| 1. Efficacité du projet pour mettre en œuvre la recommandation n° 11 du Plan d'action pour le développement | Mesure dans laquelle le projet a permis de mettre en œuvre la recommandation n° 11 du Plan d'action pour le développement | Examen des documents et entretiens | Personnel de l'OMPI et parties prenantes externes |

4.1. Outils évaluation

Les outils d'évaluation seront utilisés pour différents thèmes et différentes questions. Des informations supplémentaires sur ces outils et sur la façon dont ils seront mis en place sont présentées ci-après.

| Outil | Description | Source d'information |
|--|--|---|
| <i>Entretiens – Personnel de l'OMPI</i> | 13 entretiens semi-structurés | <i>Par téléphone ou en personne :</i> Membres du Secrétariat de l'OMPI, notamment : – Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, – Académie de l'OMPI – équipe de Madrid – équipe de La Haye – équipe du PCT – équipe de Lisbonne |
| <i>Entretiens – examinateurs en propriété intellectuelle</i> | Environ 15-19 entretiens semi-structurés | <i>Par téléphone :</i> – Examineurs en propriété intellectuelle ayant participé au concours vidéo, aux séances de création de réseaux virtuels ou ayant été interrogés pour le Magazine de l'OMPI |
| <i>Entretiens – délégués</i> | Trois entretiens semi-structurés | <i>Par téléphone :</i> – Représentants de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle, de l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et de l'Institut mexicain de la propriété industrielle |

| Outil | Description | Source d'information |
|-----------------------------|---------------------------------------|--|
| <i>Examen des documents</i> | Examen de la documentation principale | Documents de l'OMPI, y compris les rapports et publications internes et externes, ainsi que les guides, vidéos et outils créés |

La liste des personnes avec lesquelles un entretien est prévu est présentée dans l'annexe.

Méthodes d'analyse des données : les données quantitatives et qualitatives recueillies seront analysées et compilées selon des méthodes comparatives et statistiques qui conviennent. Ces données seront ensuite corrélées et organisées de manière à répondre aux questions d'évaluation. Ces résultats seront ensuite utilisés pour étayer les conclusions et les recommandations proposées.

5. Programme de travail et calendrier

Les étapes et le calendrier de mise en œuvre proposés sont indiqués ci-après :

| Étapes/Résultats escomptés | Dates clés |
|--|-------------------------------|
| Début des travaux | 1 ^{er} décembre 2025 |
| Présentation à l'OMPI du rapport initial | 16 décembre 2025 |
| Retour d'information de l'OMPI sur le rapport initial | 19 décembre 2025 |
| Présentation à l'OMPI de la version finale du rapport initial | 22 décembre 2025 |
| Présentation à l'OMPI d'un projet de rapport | 23 janvier 2026 |
| Corrections factuelles apportées par l'OMPI au projet de rapport | 28 janvier 2026 |
| Présentation à l'OMPI du rapport final | 6 février 2026 |
| Présentation au CDIP du rapport d'évaluation | 4–8 mai 2026 |

6. Hypothèses et risques principaux

L'équipe chargée du projet et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement devraient aider le consultant à recenser tous les documents essentiels et à accéder à ces documents, informer les principales parties prenantes au sujet de l'évaluation, présenter brièvement les thèmes examinés, fournir les coordonnées des personnes à contacter, faciliter les entretiens en tant que de besoin et fournir en temps utile un retour d'information synthétique sur les résultats escomptés. Par ailleurs, les entretiens devraient être fructueux et la langue ne devrait pas être un obstacle (le consultant parlant le français et l'anglais). De plus, les personnes consultées devraient être disponibles et prêtes à fournir les informations demandées.

[Fin de l'appendice III et du document]